

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 31 mars 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 45.

Présents : Mesdames NOSLIER Sandrine, RAZANADRAIBE Yolande
MM ADOUE Daniel, M. ADOUE Alain, DINNAT Raymond, DUPUY
Dominique, POUZOL Thierry.

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence.
Après lecture de la liste des Conseillers présents, Mme. RAZANADRAIBE Yolande
est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 janvier 2022. Pas de remarque
particulière.

➤ **1^{er} point de l'ordre du jour : Approbation du Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail
des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres
recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur
accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de
l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis
et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes
les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures sincères et véritables,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31
Décembre 2021, y compris celles relatives à journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le
Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation
ni réserve de sa part.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Vote du compte Administratif 2021

MAIRIE DE CASTERA 31230 - Haute-Garonne		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF			Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : Votes : Contre : Pour :	
2022/.... Séance du						
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sandrine NOSLIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par <i>Thierry POUZOL, Maire</i> , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel se résume ainsi :						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		46 844,87		8 993,16	0,00	55 838,03
Opérations de l'exercice	44 051,79	46 992,83	17 617,98	11 318,93	61 669,77	58 311,76
TOTAUX	44 051,79	93 837,70	17 617,98	20 312,09	61 669,77	114 149,79
Résultats de clôture		49 785,91		2 694,11		52 480,02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	44 051,79	93 837,70	17 617,98	20 312,09	61 669,77	114 149,79
RESULTATS DEFINITIFS		49 785,91		2 694,11		52 480,02
Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;						
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.						
Ont signé au registre tous les membres présents.						
				Le Président,		

3^{ème} point de l'ordre du jour : Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Suite aux exposés précédents le Conseil valide le résultat de fonctionnement 2021

4^{ème} point de l'ordre du jour : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le tryptique emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique
Missions : assurer les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux de la commune
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20h

5^{ème} point de l'ordre du jour : Délibération relative au Contrat à Durée déterminée de l'Agent recruté dans le cadre du dispositif PEC.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil approuve à l'unanimité le Contrat à Durée déterminée (PEC) qui prendra effet à compter du 1^{ier} avril 2022.

6^{ème} point de l'ordre du jour : Subventions aux Associations 2022

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574			ACCA CASTERA VIGNOLES	Association	250,00
6574			ADELFA	Association	50,00
6574			AP ESCOLAN	Association	50,00
6574			COMITE DES FETES	Association	2 750,00
6574			EHPAD ELVIRE GAY	Association	50,00
6574			FNACA	Association	50,00
6574			RESTAURANT DU CUR	Association	50,00

7^{ème} point de l'ordre du jour : Délibération d'acquisition de la parcelle A 342

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de sécurisation de la circulation au niveau de la voie communale au lieu-dit le vieux lougis, il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle A341 issue de la parcelle A342 dont Mme Elodie MONNIER est propriétaire.

La superficie de cette parcelle est de 01a11ca.

La commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle A341 afin de régulariser l'emprise de la voirie communale puisque le terrain appartenant actuellement à Mme MONNIER présente une utilité pour le service public.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de se prononcer sur la question et de fixer les conditions d'acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'accord de principe de Madame MONNIER de céder la parcelle A341 à l'euro symbolique à la commune de Castéra-Vignoles,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette emprise afin de sécuriser la voie communale,

**Entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle A341, d'une superficie de 1a11ca appartenant à Mme MONNIER.

- **FIXE** les conditions de vente comme suit :
 - Le prix de vente est fixé à l'euro symbolique
 - L'intervention d'un géomètre afin de définir la superficie et le bornage de la parcelle restera au choix et à la charge de l'acquéreur,
 - L'acte authentique devra être rédigé par un notaire, dont les frais incombent à l'acquéreur

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

8^{ème} point de l'ordre du jour : Convention Espaces Verts

Le Maire rappelle que les espaces verts communaux sont entretenus par les services techniques de la Communauté de Communes « Cœur et Coteaux du Comminges ».

Le montant financier pour l'année 2022 sera établi sur les prestations réellement exécutées pour un tarif de 200€/agent y compris mise à disposition du matériel, tarif adopté lors du Conseil Communautaire du 02/07/2018.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour l'entretien des espaces verts de la commune de Castéra-Vignoles.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes « Cœur et Coteaux du Comminges » selon le planning défini et les tarifs en vigueur.

Questions diverses :

- Référent Laïcité : Monsieur DUPUY Dominique est nommé Référent
- Tableau élections :

PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE					
ELECTION PRESIDENTIELLE					
10 et 24 04/2022					
HORAIRES	8h-10h	10h-14h	12h-14h	14H-19H	19H
NOM (Président)	POUZOL T				POUZOL
NOMS	DINNAT R	ADOUE D		DUPUY D	DINNAT R
NOMS	RAZANADRAIBE Y	NOSLIER S		ADOUE D	RAZANADRAIBE
NOM (Secrétaire)	ADOUE D				NOSLIER S

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance à 22H 45

Le Maire
Thierry POUZOL